



EDITO

N° 18 - 18 juin 2015

Sommaire

Page 2

■ **Fédération : Comité Fédéral, compte rendu du 2 et 3 avril.**

Page 3

■ **Fédération : Comité Fédéral, compte rendu du 2 et 3 avril. (suite et fin)**

■ **Confédération : CESE, Une Ecole de la réussite pour tous.**

Page 4

■ **Confédération : Commission Européenne, toujours la même logique de destruction des protections solidaires.**

Page 5

■ **Confédération : Réforme du Collège, une vraie réforme pour tous s'impose.**

■ **Confédération : Retraites complémentaires, le Medef doit revoir sa copie.**

Page 6

■ **Confédération : TPE/PME. TPE/PME alibis.**

Le projet de loi relatif au dialogue social tourne le dos à une véritable démocratie sociale

Un pas en avant, trois pas en arrière

Les députés ont voté, en première lecture, le projet de loi relatif au Dialogue Social et à l'Emploi, par 301 voix pour, 238 contre et 13 abstentions. Pour la Cgt, ce qui importe, c'est le cœur de ce projet de loi. Les débats sur certains d'amendements qui ont surgis, ne sauraient en détourner l'attention. Or, le cœur de ce projet de loi reste inchangé. En dépit de l'analyse et des propositions portées par la Cgt, les députés ont adopté des dispositions qui tournent le dos à une véritable démocratie sociale par un développement de la citoyenneté au travail. Pour la CGT, l'information et la mobilisation des salariés et de leurs représentants dans les entreprises, sur ce projet de loi, doit s'intensifier et contribuer à transformer le texte. Le développement des droits et moyens syndicaux, le recul des discriminations et les atteintes aux libertés syndicales, la promotion de la citoyenneté au travail, sont des priorités qu'elle entend faire valoir, notamment à l'occasion d'une journée d'action le 23 septembre prochain.

Des points positifs

L'intervention du législateur est parfois allée dans le bon sens. C'est le cas sur le renforcement des missions pour les Commissions paritaires interprofessionnelles régionales pour les salariés des TPE. Beaucoup reste cependant à faire pour une « universalité » et une proximité de la représentation collective des salariés des petites entreprises. Les mesures en matière de valorisation des parcours professionnels des élus sont étendues à tous les titulaires d'un mandat syndical. La place des administrateurs salariés est améliorée par un abaissement du seuil de mise en place à partir de 1000 salariés et la fixation d'un nombre minimal de deux administrateurs par conseil. Reste que ces avancées, qui reprennent des revendications portées par les organisations syndicales, demeurent marginales au regard de l'ensemble du texte.

Démocratie en péril

La Cgt avait alerté sur la nécessité de promouvoir et garantir une présence en IRP de proximité. Le projet de loi, par sa logique de simplification, éloigne les salariés de leurs représentants, notamment dans les entreprises à établissements multiples. Certes les parlementaires ont rétabli la présence systématique des suppléants aux réunions d'instances, mais dans le même texte, ils rendent plus contraignante la prise des heures de délégations par l'instauration d'un délai de prévenance de 8 jours de l'employeur pour les membres de la DUP. La fusion des instances représentatives du person-

nel, la fragilisation du CHSCT par voie de conséquences, demeurent des points saillants du projet. L'amélioration des conditions de travail, la prévention des risques professionnels, le droit d'expression des salariés sur les conditions d'exercice de leur travail risquent de faire les frais de ces dispositions. Même pour les entreprises classées à risques, les députés permettent qu'elles se passent de CHSCT sous couvert d'accord majoritaire. Les dispositions prévues concernant l'information / consultation, le regroupement et la modification de la périodicité des négociations sont confortées par les parlementaires. Au regard du projet initial, la mobilisation de la Cgt et des associations féministes a permis de faire reculer le gouvernement qui s'appretait à compromettre la capacité d'action des représentants salariés sur l'égalité femmes / hommes. Pour autant des points durs demeurent comme la dilution de cette question dans une négociation «Egalité professionnelle et qualité de la vie au travail », et la possibilité de négocier tous les 3 ans, tout comme sur les salaires. Les parlementaires n'ont pas modifié les dispositions visant à faciliter la négociation sans délégué syndical, malgré la demande de la Cgt et des autres organisations syndicales. Le maintien du salaire dans le cadre du congé de formation syndicale n'est pas assuré en l'état actuel du texte. Pour l'instant, le gouvernement n'apporte pas de réponse à la demande unanime des organisations syndicales visant à conforter juridiquement l'hébergement des organisations syndicales. ■

Compte-rendu CF 2 et 3 avril 2015

Négociations Agirc/Arrco

Intervention d'Éric Aubin

La date butoir des négociations Agirc/Arrco est fixée le 27 mai 2015. C'est dire la rapidité avec laquelle la négociation a lieu. Proposition est faite d'envoyer un mail à l'ensemble des syndicats pour populariser le simulateur proposé par l'UGICT via son site : Répartition ou capitalisation ?

Compte tenu de l'urgence de la situation, il est nécessaire d'informer les salariés avant la fin des négociations.

Journée de mobilisation du 9 avril 2015

Le grand rassemblement du 9 avril est la priorité de la Cgt. L'appel à la grève a été envoyé aux Secrétaires Généraux, aux Délégués Syndicaux Nationaux, ainsi qu'aux membres du Comité Fédéral. Il est rappelé la nécessité d'apporter des réponses syndicales efficaces aux salariés.

Affaire François Perol

Débat et position FSPBA

Intervention de Catherine Vinet-Larie (Caisse d'épargne) et Maître Jérôme Karsenti.

Alain Babin rappelle que les banques mutualistes échappent de fait au secteur privé. La fusion BPCE procédait d'une volonté d'appliquer des pratiques managériales du privé aux banques mutualistes. Les réserves portent sur la sortie de la pratique syndicale, sur une mobilisation d'énergie et de moyens pour un résultat incertains. Cette affaire concerne les pouvoirs publics voire les associations de consommateurs. Les réserves concernant également les moyens que vont nécessiter la procédure judiciaires. Ceux de la BPCE sont sans communes mesures avec ceux de la Cgt. Se pose également la question de la judiciarisation des relations de travail. La branche Caisse d'Épargne demande aujourd'hui une position claire aux membres du CF. Aujourd'hui, le positionnement de la Fédération doit se faire

avant la décision de justice quelle que soit son issue. La procédure à l'encontre de Pérol nécessite 15 à 20 000 euros. Il est demandé le soutien financier de la Fédération.

Vote : Est-ce que la Fédération se constitue partie civile dans l'affaire PEROL. (Pour : 30 voix Absentions : 5 voix).

Un soutien physique est prévu le 22 juin devant le Palais de Justice. Est évoqué l'éventualité d'un rassemblement Place du Chatelet. Pour la préparation du dossier et afin que la Fédération puisse s'associer à une réflexion relative au préjudice à définir, Alain Babin est mandaté pour participer aux réunions prévues.

Journée Nationale UGICT 17 juin 2015 à la Défense

L'objectif de l'UGICT est d'atteindre un minimum de 450 participants, militants et adhérents.

Cette journée rentre dans le cadre des 120 ans de la Cgt et dans le plan de syndicalisation confédéral, Philippe Martinez sera présent à ce titre. Il est demandé à tous de faire remonter dans les prochaines semaines le nom des participants de chaque syndicat.

Lancement du Collectif Cadres

Le Collectif cadres comprend déjà Bruno Ketzinger, Muriel Deneanu et Chantal Lamy. Il est nécessaire d'approcher les cadres sous peine d'être confronté à un problème de représentativité d'une population en augmentation dans les secteurs de la banque et de l'assurance. Nina Amar, Michael Lablanche et Alban Scamorri souhaitent participer au Collectif., dans le cadre de la journée du 17 juin BNP AGIRC ARRCO.

Journée d'étude LEAN MANAGEMENT du 19 mai

La Fédération et le cabinet Emergences organisent une journée d'étude sur le thème du Lean Management le 19

mai. Elle est ouverte à tous ceux qui le souhaitent après inscription auprès du secrétariat de la Fédération.

Commission Economique

A l'invitation de Jean-Marie Roux, Corine Ferreira et John Coultrep se sont rendus à Bruxelles pour rencontrer les membres de l'association Finance Watch. Le document de présentation à Finance Watch le 4 mars 2015 : Quel avenir du système bancaire ?, est transmis aux membres du Comité Fédéral. Ce document de 5 pages transmis à l'ensemble des participants est extrait d'un document de 20 pages qui leur a été également transmis. Les contraintes de calendrier nécessitent d'alerter les parlementaires sur le sujet. Un projet de lettre est proposé. Alain Babin rappelle la position de la Cgt sur la question de la séparation des activités bancaires telle qu'elle a été actée lors du dernier Congrès à L'île de Ré. L'orientation de la FSPBA a été définie comme suit : « Seule une séparation des activités spéculatives et des activités de dépôt-crédit serait de nature à ce que le risque financier spéculatif soit assumé par les seuls actionnaires de l'entité juridique de marché. Nous nous inscrivons donc dans une démarche de réflexion, la plus large possible, pour initier un projet élaboré de séparation des activités bancaires. » La question de la séparation des activités bancaires qui n'est plus d'actualité en France, est reconduite aujourd'hui au niveau européen. Il existe aujourd'hui une opportunité, en partenariat avec l'association Finance Watch de faire contrepoids au lobby bancaire. Cette démarche est basée sur la conviction que la crise systémique de 2008/2009 va se reproduire.

La Fédération, notamment à travers sa participation aux travaux de la Commission CCSF, fait valoir les prises de position de la Cgt sur ces questions. Il

Suite page 4

CESE
Ecole

Une école de la réussite pour tous

Le Conseil économique, Social et Environnemental

<http://www.lecese.fr/> a rendu un avis en séance plénière le 12 mai 2015 sur «Une école de la réussite pour tous». L'école doit être inclusive, ne laisser personne « au bord du chemin », assurer la mixité sociale et scolaire. Au cours de son avis la Cgt a insisté sur la nécessité d'associer aussi bien dans le domaine des objectifs que dans celui des moyens à déployer, les enseignants aux démarches de réformes.

Déclaration de la Cgt

La Cgt partage la philosophie de l'avis : nous ne stopperons pas la montée des inégalités scolaires et sociales sans une réforme de fond ambitieuse du fonctionnement de l'école et dotée des moyens nécessaires. Nous insisterons sur trois points : le premier concerne l'indispensable mixité scolaire et sociale. Les inégalités sociales sur les territoires se répercutent sur l'école. Couplées à des stratégies familiales d'évitement des établissements considérés comme « difficiles » et à une certaine concurrence entre les établissements, elles conduisent à des formes de ségrégation scolaire où certains établissements concentrent de multiples difficultés. Pour parvenir à une réelle mixité scolaire et sociale, une volonté politique forte de repenser la sectorisation est indispensable. Cela passe par la mise en place de secteurs élargis intégrant plusieurs établissements permettant une régulation de l'offre de formations au service de la mixité. Le second point concerne la pédagogie : toutes les pédagogies ne se valent pas pour la réussite de tous et toutes. Les pédagogies coopératives qui ne laissent aucun élève au bord du chemin ont fait leurs preuves. S'il n'y a pas de modèle unique, on devrait pourtant mieux faire connaître et appréhender les expériences et méthodes diverses qui ont prouvé leur fécondité, en particulier lors de la formation initiale et tout au long de la vie des enseignants. Cela permettrait un plus grand essaimage des pédagogies de la réussite pour tous. Enfin, troisième aspect, il est évident que des changements majeurs ne pourront se faire à l'école sans la pleine participation de tous ses acteurs et particulièrement des enseignants : or, ceux-ci voient leurs conditions de travail se dégrader. Ils expriment leurs réticences aux changements du fait des injonctions multiples et souvent contradictoires liées à l'empilement des réformes. Les enseignants vivent cela souvent comme une remise en cause de leur liberté d'initiative et de leur liberté pédagogique. Une réforme réussie sera donc une réforme pleinement partagée par les enseignants dans ses objectifs comme dans ses moyens. Ainsi le recours au bénévolat pour les projets scolaires ne peut plus durer. Il faudra penser la prise en compte, dans le service des enseignants, de tout le travail d'équipe, de concertation, des expériences pédagogiques menées, afin de mieux reconnaître le travail effectué. Un dernier mot est ajouté sur la nécessité de soutenir les équipes dans la conduite de projets artistiques, culturels et sportifs, vecteurs d'épanouissement et de réussite, de l'estime de soi, de la créativité et du plaisir à l'école.

Scrutin : Le groupe de la Cgt a voté l'avis.

Nombre de votants : 169

Pour : 130

Contre : 4

Abstention : 35.

Suite de la page 4

ne s'agit pas de proposer un plan de séparation des activités bancaires mais de proposer un projet de lettre afin que la Cgt joue son rôle de pression politique et syndicale auprès des pouvoirs publics. Les syndicats sont d'ailleurs invités à rejoindre les débats.

Un certain nombre de réserves est émis, notamment sur le fait qu'il s'agit d'une problématique liée à des systèmes bancaires qui ne fonctionnent pas sur le modèle français. Par ailleurs, le temps imparti au débat est trop court compte tenu des enjeux. Il y a nécessité à prendre la mesure de la question politique de fond et de ses enjeux avant toute prise de position.

Devant les réserves et l'importance de la question, il est proposé une journée au mois de juin de débats contradictoires afin de trancher cette question jusqu'au prochain congrès. Ce débat sera élargi à l'ensemble des syndicats, au pôle économique, à la fédération de la Finance, et ouvert à des experts.

Vote : Pour le projet de lettre à destinations des parlementaires avant soumission à la FD finance

Pour : 20 voix

contre : 7 voix abstention : 0

Vote : Sur le principe d'une date de réunion en juin des membres du CF élargi à la Commission de Finance et à la commission économique :

Pour : 22 voix

contre :

0 abstention : 1 voix

Concernant le dossier d'évasion fiscale d'HSBC, le syndicat HSBC a demandé à la Fédération de ne pas intervenir. Une clause de confidentialité concernant les salariés est inscrite dans le règlement intérieur. Son non-respect pouvant entraîner des sanctions à l'encontre des salariés. ■

Toujours la même logique de **destruction** des protections solidaires

Comme tous les ans, dans le cadre du processus dit «du semestre européen», la Commission établit ses recommandations qui sont, en fait, des injonctions de plus en plus contraignantes pour les pays et qui se traduisent rapidement en réformes qui touchent les citoyens et salariés des différents pays, dont la France. Il y a fort à parier que les sujets ciblés par la Commission pour « réformer la France » vont trouver application dans la politique gouvernementale comme ont trouvé application en 2014 les précédentes recommandations dans la loi Macron, le pacte de responsabilité, la loi Santé, la loi sur le dialogue social ou la réforme territoriale. On remarquera d'ailleurs que, par ces recommandations, la Commission participe de son côté au rapport de force pour orienter et faire pression sur les négociations à venir sur les retraites complémentaires ou l'assurance chômage.

Elles ont été précédées par plusieurs documents

L'examen annuel de la croissance en novembre 2014 (document de la Commission) qui démarre le cycle et cible les pays qui vont faire l'objet de pressions. La France est classée dans la liste des pays les plus mauvais de l'Union au regard des critères de la Commission. Le rapport pays (février 2015) liste les éventuels «déséquilibres» macro-économiques qui vont nécessiter des réformes. Le Programme National de Réformes que le gouvernement français a sorti en avril 2015 et qui énumère les réformes qu'il entend mettre en œuvre en réponse aux injonctions de la Commission. Les «recommandations» de la Commission qui, une fois validées par le Conseil des chefs d'Etat et de gouvernement, deviendront des «recommandations» du Conseil et devront être mises en œuvre par les pays.

La teneur des recommandations

Si elles sont plus succinctes que les précédentes, sont presque toutes sur des sujets relatifs au droit du travail et porteuses de régressions pour les salariés et retraités. Ainsi, la Commission préconise:

- ▶▶ Dans le cadre des réductions de dépenses liées au déficit, de s'attaquer notamment aux dépenses de sécurité sociale et au budget des collectivités locales.
- ▶▶ De s'attaquer aux retraites, en ciblant plus particulièrement les régimes dits complémentaires ainsi que les retraites des agents de l'Etat et des salariés des entreprises publiques.
- ▶▶ De continuer à réduire les cotisations

sociales (application du CICE et du pacte de responsabilité) tout en évaluant les dispositifs mais à la lumière, non de leur efficacité sur l'emploi, mais des « rigidités » du marché du travail et du marché des produits.

▶▶ De fragiliser le système français de formation des salaires en le réformant et de s'attaquer au niveau du salaire minimum (notamment en remettant en cause son système d'indexation),

▶▶ De fragiliser les institutions représentatives dans les entreprises (comité d'entreprise, délégués du personnel, comité d'hygiène et de sécurité) liés à des seuils en fonction de la taille de l'entreprise.

▶▶ De continuer à réduire les impôts sur les entreprises tout en les reportant sur les impôts sur les consommations qui pénalisent les citoyens en terme de pouvoir d'achat.

▶▶ De remettre en cause la norme du contrat à durée indéterminée.

▶▶ D'autoriser les dérogations au code du travail dans les entreprises, notamment sur la durée du travail et les salaires.

▶▶ De réformer le système d'assurance chômage en remettant en cause les conditions d'éligibilité, la dégressivité des allocations et les taux de remplacement pour les salaires les plus élevés, notamment les cadres.

▶▶ Un leitmotiv, réduire les dépenses. Il est donc clair qu'avec ces recommandations, la Commission continue à privilégier une approche comptable des déficits en faisant passer la réduction des dépenses avant l'efficacité des systèmes de protection sociale, systèmes pourtant protecteurs en temps de crise, qu'elle persiste à demander la fragilisation de ces mêmes

systèmes par la diminution des recettes que sont les cotisations sociales, qu'elle poursuit la fragilisation des systèmes protecteurs des retraites, tant dans le public que dans le privé, d'indemnisation du chômage, en excluant de plus en plus les chômeurs du système d'indemnisation et en réduisant les droits et indemnités, et qu'elle entend encore privilégier les profits des entreprises au détriment des salaires, des pensions des retraités, du pouvoir d'achat par l'augmentation des impôts sur la consommation, du temps de travail, du contrat de travail, des systèmes de protection interne tels que les instances représentatives du personnel, etc.

En cela, elle alimente, de surcroît, le chômage, qu'elle prétend réduire, et la précarité.

Rappelons que le Conseil Européen des chefs d'Etat et de gouvernement doit se saisir de ces recommandations pour le conseil de juin. Même si cela est difficile, le gouvernement français pourrait tout à fait entreprendre une démarche pour corriger la copie, ce qu'elle ne fait en général, pas. Il est néanmoins important d'interpeller le gouvernement sur le sujet lorsque l'occasion se présente. En tout état de cause, la liste des réformes potentielles programmées constitue un outil qui peut être utilisé par la Cgt pour anticiper les luttes.

Vous trouverez ces recommandations sur le lien : http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/csr2015/csr2015_france_fr.pdf



Réforme du collège Communiqué

Une vraie réforme du collège pour toutes et tous **s'impose** !

Si le collège unique a favorisé l'accès du plus grand nombre des jeunes, *il n'a jamais permis, faute de moyens budgétaires et pédagogiques, une véritable démocratisation, condition de la réussite de tous. Le collège, pivot de notre système éducatif, ne rompt pas avec la reproduction sociale et demeure un outil de tri et d'orientation subie en fin de 3e. Laisse à l'abandon depuis des années, il a même contribué à l'accroissement des inégalités sociales et scolaires. La Cgt ne cesse de revendiquer une réforme améliorant le fonctionnement, fondée sur l'acquisition d'une culture commune aux visées émancipatrices en rupture avec la vision élitiste de l'École. C'est ce que plus d'un enseignant sur deux a voulu exprimer dans la grève et les manifestations organisées ce 19 mai à l'appel d'organisations syndicales représentant 80% des personnels, dont la Cgt. La Cgt, avec eux, mais aussi les jeunes et leurs familles, exige l'abandon du projet et l'ouverture d'une large concertation sur le collège.*

Un système sélectif

Celle proposée par le gouvernement entérine, au contraire un collège qui s'affirme « unique mais à deux vitesses », étri-

qué autour d'un socle de compétences plancher aux objectifs réduits à l'employabilité d'une main d'œuvre bon marché. Il ne rompt en rien avec un système éducatif choisi et sélectif

pour une partie des élèves et une éviction rapide des autres, souvent issus des classes populaires vers une formation professionnelle initiale dévalorisée et laissée à l'abandon.

L'autonomie des établissements, mise en avant par le gouvernement comme une liberté pédagogique des équipes au bénéfice des élèves, est en réalité le développement d'une gestion managériale du seul chef d'établissement. C'est aussi un moyen de faire des économies en généralisant de fait la concurrence entre les disciplines et les enseignant-e-s sur près de 20% des heures d'enseignement dont l'établissement est doté.

Logique utilitariste

Pour les élèves et leur famille ce modèle d'autonomie rimera avec une perte des garanties d'égalité d'accès aux services publics, aux enseignements, à l'orientation choisie. Cette réforme remet en cause, ainsi, en partie, le caractère national de l'enseignement et des programmes. Au contraire, la Cgt considère que l'acquisition des savoirs et savoir-faire ne doit pas reposer sur une logique utilitariste fondée sur l'empilement et la reproduction des connaissances disciplinaires. Une approche interdisciplinaire peut donner du sens aux savoirs et montrer leur transversalité. Associée à une démarche de projet qui favorise la prise d'autonomie de chacun, la coopération et l'émulation au sein du groupe peut s'avérer bénéfique, au lieu de l'isolement et de la compétition que la société actuelle impose. ■

Confédération retraites complémentaires Communiqué Cgt

Le Medef doit **revoir** sa copie !

Quand les organisations syndicales portent le même message, le Medef est contraint de revoir sa copie.

Refus du recul de l'âge

Lors de la séance de négociation sur les régimes de retraite complémentaires des salariés (ARRCO) et cadres (AGIRC) du privé, qui se tenait le 27 mai, elles ont récusé unanimement le recul à 67 ans de l'âge effectif de départ en retraite et exigé de nouvelles ressources pour les régimes avec une contribution financière du Medef. Le projet du Medef a donc été jugé inacceptable. La Cgt a affiné les chiffrages de ses propositions permettant de rétablir durablement les équilibres financiers des régimes sans réduire le niveau des prestations.

Agir ensemble

Le rassemblement organisé le 27 mai par la CGT devant le Medef a permis de porter les exigences des salariés, des demandeurs d'emploi et des retraités, en particulier le refus de tout nouveau recul de leurs droits sociaux. Une prochaine réunion de négociation aura lieu le 22 juin. Son issue dépendra de l'intervention des salariés et des retraités qui peuvent d'ores et déjà signer massivement la pétition en ligne : <http://www.cgt.fr/Pour-resorber-les-deficits-et.html>. ■

Les TPE/PME alibis d'une batterie de mesures **fragilisant** les salariés sans infléchir le chômage

Prime à la première embauche, indemnités prud'homales plafonnées, gel de l'effet des franchises des seuils fiscaux, assouplissement des accords de maintien de l'emploi... le «Small Business Act» annoncé par le Premier ministre pour développer l'emploi dans les TPE/PME aura pour effet de fragiliser davantage les salariés sans infléchir la courbe du chômage et, surtout, sans venir véritablement en aide aux petites entreprises. Le gouvernement s'entête en effet dans une logique à contresens des besoins du pays, y compris des besoins des TPE/PME qui souffrent de la diminution de leurs carnets de commandes et des difficultés qui leur sont faites pour accéder au crédit. La majorité des mesures annoncées, ce mardi, n'ont qu'un sens : celui de la réduction par tous les moyens du prix de la valeur du travail pour les meilleurs profits de certains, qui ne sont pas forcément les petites entreprises.

Alibi

Prenant prétexte de soutenir les TPE/PME, le gouvernement les utilise comme alibi pour aller encore plus loin dans nombre de domaines, seules 5 des 18 mesures annoncées les concernant directement. Manuel Valls affiche, par exemple, une volonté de ne pas toucher au contrat de travail mais, dans les faits, il n'en est rien : CDD renouvelable, allongement de la période d'essai de l'apprentissage, réduction des indemnités chômage des salariés qui refuseraient soit une perte de salaire, soit un allongement de la durée de travail, dans le cadre d'un accord de maintien de l'emploi désormais porté à 5 ans. Le plafonnement des indemnités prud'homales accordées aux salariés licenciés «sans cause réelle et sérieuse» variant sur la taille des entreprises rompt l'égalité de droits et de garanties entre les salariés, en opposition au droit du travail.

Cette mesure scandaleuse participe du détricotage de l'institution prud'homale engagée par ce gouvernement depuis son arrivée à travers plusieurs projets de loi. Cette mesure, loin de sécuriser les petites entreprises, favorisera de fait les plus grandes qui pratiquent davantage les licenciements et sont les plus à même de budgétiser par anticipation le «coût» d'un salarié. Pour éviter les contentieux aux prud'hommes le gouvernement aurait mieux fait de privilégier le renforcement des prérogatives des futurs élus des Commissions paritaires interprofessionnelles en les dotant de véritables pouvoirs leur permettant d'entrer dans toutes les TPE.

Il y a d'autres voies

Plutôt que d'accorder 200 millions d'euros supplémentaires de cadeaux aux entreprises sans aucune efficacité garantie, le gouvernement ferait d'ailleurs mieux

d'écouter la voix des salariés et celle de la Cgt qui ne manquent pas de propositions pour de véritables créations d'emplois dans les TPE/PME, telles que leur faciliter l'accès au crédit, en abaissant les taux d'intérêts; établir une fiscalité plus juste entre grandes et petites entreprises, par une évaluation des dispositifs existants et le conditionnement de l'accès aux aides publiques au respect de critères tels que le respect du minima de branches, l'égalité de traitement hommes/femmes, etc. moduler l'impôt sur les sociétés - souvent plus lourd pour les TPE/PME que pour les grandes entreprises, en fonction du comportement des sociétés en matière d'emploi, d'investissement productif, de formations et de recherches; équilibrer les relations entre les types d'entreprises et passer de la sous-traitance à la «cotraitance», pour améliorer les conditions salariales et sociales dans les TPE/PME; revaloriser les salaires et garantir la reconnaissance des qualifications et le déroulement de carrière.

Réaffirmant que ce dont ont besoin les petites et moyennes entreprises c'est de remplir leurs carnets de commandes, la Cgt invite tous les salariés, retraités et privés d'emploi à se saisir et à signer massivement de la carte-pétition pour une augmentation des salaires au 1er juillet 2015. ■



Pensez à l'abonnement à la NVO

Pour faire vivre notre presse syndicale, pour être informés et formés, pour toujours mieux servir les intérêts des salariés.